



COLLEGE ANDRE PIOGER

L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE :

SES MISSIONS

- Contribuer à aider l'élève à construire son projet professionnel. Le service social apporte sa contribution à la prévention de l'échec scolaire.
- Participer à l'orientation et au suivi des élèves en difficultés et de ceux qui doivent bénéficier d'une éducation spécialisée ou d'une orientation spécifique.
- Participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.
- Participer à l'éducation à la vie et à la responsabilité.

L'ASSISTANTE SOCIALE CONTRIBUE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES, ELLE :

- est tenue au secret professionnel.
- travaille en collaboration avec l'équipe éducative.
- lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- participe à la vie de l'établissement (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté, actions de prévention...).
- aide à l'intégration des élèves handicapés.
- rencontre les élèves et leurs familles à leur demande ou celle de l'équipe éducative et des autres partenaires.

LES FONDS SOCIAUX

Il existe au sein de chaque établissement du second degré des subventions versées par l'Etat et le Département ou la Région qui permettent aux familles rencontrant des difficultés financières d'être aidées pour tous les frais inhérents à la scolarité de leur(s) enfant(s) : de demi-pension, de transport, frais de matériel, et de sorties scolaires.

L'assistante sociale instruit les dossiers avec la famille ; ils sont ensuite étudiés en commission. Celle-ci est composée la Principale, de la Gestionnaire et de l'Assistante Sociale.

Nora BELLANGER - assistante sociale scolaire-

Présence au collège André Pioger :

- Lundi toute la journée
- Mercredi matin
- Vendredi toute la journée

